



COMPTE RENDU DU CTL DU 9 juillet 2020

Représentants CGT présents : Myriam Lebkiri et Christophe Flaux

En raison des règles de distanciation sociale, le nombre de représentants à ce CTL, qui s'est tenu en présentiel au Montaigne (Cergy), a été limité aux membres titulaires.

ORDRE DU JOUR

1. Création du SGC de Magny-en-Vexin au 1er septembre 2020 et mouvement d'emplois correspondant (pour avis) - Sous réserve de confirmation de la direction générale
2. Transfert de la gestion de l'équipe départementale de renfort à la division des ressources humaines (pour avis)
3. Plan local de formation 2020 (pour avis)
4. Budget 2020 (pour information)
5. Questions diverses

1) Création du SGC de Magny-en-Vexin au 1er septembre 2020 et mouvement d'emplois correspondant (pour avis) - Sous réserve de confirmation de la direction générale

En quoi consiste cette restructuration ?

Contrairement au dernier CTL du 4 juin, la directrice informe les représentants du personnel que la DG a donné son accord sur ce projet, qui fait partie de la NRP, c'est à dire le nom donné par la direction à sa dernière vague de restructurations (Nouveau Réseau de Proximité).

Ici, l'idée de base de la direction, c'est de scinder la mission SPL (Service Public Local) en deux services différents, assurant d'un côté la gestion comptable et de l'autre côté le conseil aux collectivités locales. Ces deux services sont le SGC (Service de Gestion Comptable) et le CDL (Conseil aux décideurs Locaux). Concrètement, la DDFIP du Val d'Oise veut mettre cela en pratique à Magny et Marines. A cette fin, elle souhaite fermer la Trésorerie de Marines au 1^{er} septembre 2020 et changer l'appellation de la Trésorerie de Magny, qui se nommera désormais le SGC de Magny. Ce service passerait de 15 emplois actuellement à 13. La direction veut mettre en place 8 SGC de cette sorte : Magny, Argenteuil Collectivité, Cergy Collectivités, Franconville, Garges, L'Isle-Adam, Montmorency, Sarcelles.

Un CDL (un emploi de A+) serait affecté à Magny et aurait compétence pour tout le Vexin Centre et Val de Seine.

Concernant les services recouvrements Impôts de ces deux Trésoreries, celui de Marines avait déjà été déménagé au SIP de Cergy en début d'année. La direction souhaite faire de même au 1^{er} janvier 2021 avec le recouvrement Impôts de Magny (estimé par la direction à 2 emplois : 1 B, 1 C).

Pour remplacer ces services, la direction prévoit de mettre en place un accueil de proximité. Mais cela se traduira à Marines par la présence d'un agent de la DDFIP sur rendez-vous « principalement lors des grandes campagnes », et à Magny par un accueil de niveau 3 (délivrance de renseignements

simples non disponibles en ligne avec visio-conférence). Cela ferait 3 points de contact au public avec celui de Vigny.

Elle prévoit des travaux internes au bâtiment de la Trésorerie de Magny. Ceux-ci devaient commencer cet été, mais ils sont repoussés au mois de septembre. Ils dureront jusqu'en décembre. La création d'une deuxième salle de convivialité est prévue. Les services seront installés sur les 3 étages du bâtiment (au lieu de 2 actuellement : aménagement de l'ancien appartement de fonction). La salle de bain est maintenue.

Concernant les agents de Marines (4 personnes), pendant ces travaux, ils seront affectés administrativement à Magny, mais ils déménageront progressivement vers Magny en fonction de l'avancement des travaux. Ils seront attributaires de la prime de restructuration dans les conditions légales au 1^{er} septembre, même s'ils déménagent plus tard et pendant qu'ils seront maintenus à Marines à compter du 1^{er} septembre, leurs frais de déplacements entre leur affectation légale (Magny) et leur affectation réelle (Marines) seront remboursés sur demande.

Concernant les agents du CDC de Magny, leur plage fixe horaires sera 9h30-11h30 et 14h-16h.

Pour la CGT :

Cette restructuration vise à palier à la baisse de qualité de la mission de conseil aux collectivités locales. Mais à quoi est due cette baisse ? La direction nous a dit à ce sujet que « les comptables avaient une appétence très inégale à assurer cette mission », sa restructuration permettant de la palier. Mais pour la CGT, c'est la direction, qui a supprimé de nombreux emplois dans de nombreuses trésoreries ces dernières années, entraînant une perte de savoir et de qualité sur cette mission de conseil. Cette restructuration n'est pas autre chose qu'une validation de la perte de service public qui en a découlé.

De plus, la suppression d'une trésorerie et la perte du service recouvrement Impôts dans le Vexin constituent un recul du service public de proximité, pas suffisamment remplacé par les accueils de proximité prévus.

VOTE CGT : CONTRE (les autres OS votent CONTRE également sauf Solidaires Abstention)

2) Transfert de la gestion de l'équipe départementale de renfort à la division des ressources humaines (pour avis)

La direction veut transférer à la division RH l'équipe EDR (Échelon Départemental de Renfort), qui relevait jusqu'à présent de la division BIL (Budget Immobilier Logistique). Elle dit que ce sera plus logique car les RH sont au courant directement par les chefs de services des absences dans les services.

La CGT a demandé à la direction si cela changerait le mode de fixation tous les deux mois des plannings de renforts. La direction a répondu que non.

Pour la CGT, l'EDR n'a pas pour mission de palier les absences des collègues des services où la situation en effectifs est tellement tendue, que lorsqu'il manque une personne, le service se retrouve en réelle difficulté. Ce serait résumer cette équipe à de simples « bouche-trou ». Cette mini-réforme de l'EDR vise à entériner le fait qu'au fil des années, la mission EDR s'est transformée de renfort des services pendant des pics d'activité à renfort toute l'année pour maintenir à flot des services en grande difficulté.

VOTE CGT : ABSTENTION (FO même chose, Solidaires et CFDT votent Pour)

3) Plan local de formation 2020 (pour avis)

Sur ce sujet, les documents examinés en CTL n'abordent pas les points qui fâchent : la disponibilité des agents pour suivre des formations et l'éloignement des lieux de stages.

Pour la CGT, les agents et les contribuables méritent que la formation des agents de la DGFIP soit la plus au top possible !

VOTE CGT : ABSTENTION (Solidaires même chose, FO et CFDT votent Pour)

4) Budget 2020 (pour information)

Le budget de la DDFIP présenté aux représentants du personnel est en baisse de 2 % (il s'agit ici des Crédits de Paiements de la Dotation Globale de Fonctionnement) par rapport à 2019, mais cette baisse est proportionnelle à la baisse des loyers (fin des locations du Mercury et du Beloise à Cergy). Si l'on écarte ces postes, la part de budget/agents augmente de 4 % : 3 116 428 € en 2019 à 3 241 085 € en 2020 (l'année précédente, elle stagnait).

5) Questions diverses

CFIP Cergy

Travaux salle de restaurant : les travaux en cours (changement des sols) ne perturbent pas la distribution de repas à emporter. La fin est prévue pour mi-août. Le remplacement de la baie vitrée, qui provoque du froid au fonds du restaurant, est envisagée, mais sans doute pas en 2020.

Parking extérieur : la clôture et l'éclairage du parking extérieur sont prévus pour cet été, mais un retard dû à la crise COVID est possible. Ce sera peut-être pour septembre.

Cergy Montaigne :

La CGT a demandé à la directrice si une restructuration des brigades de vérif était envisagée. En effet, sur 7 départs en 2020, seul 3 sont pourvus au mouvement de mutations.

La DDFIP 95 a répondu que la seule chose qui était envisagée est la fusion entre la BCSP et la BCPR une fois que la démétropolisation aura privé la BCSP de sa mission de contrôle. Aucune restructuration n'est prévue dans les brigades de vérif. Les affectations se sont faites en fonction des moyens donnés à la DDFIP par la Centrale.

ASA personnes fragiles :

La CGT a demandé à la DDFIP si les mesures sur les Autorisations d'Absences pour personnes fragiles seraient reconduites après le 11 juillet.

La DDFIP a répondu que oui, pas de changement : les personnes en ASA y restent, y compris celle ayant des enfants ou conjoints fragiles.

Prime COVID :

La DDFIP du Val d'Oise a expliqué les critères d'attribution de la prime : il fallait avoir été à 30 % en présentiel et/ou avoir travaillé pendant 80 % du temps de la période. Une liste a été établie par les RH sur ces critères. Cette liste a été amendée par les chefs de services : des agents y ont été ajoutés ou enlevés. La DDFIP a demandé aux chefs de services de classer les agents.

Pour la CGT, cette question n'est pas celle d'une prime unique et discrétionnaire. C'est la question des salaires et de leur pouvoir d'achat, qui a baissé par rapport à l'augmentation des prix.

L'attribution d'une prime, même de 1 000 €, ne comble pas les pertes de salaires sur les prix depuis de nombreuses années : ce sont plusieurs centaines d'euros par mois que nous avons perdus. Ensemble, réclamons ce qui nous est dû : des augmentations générales et massives de salaires !

Report des congés 2019 :

Les congés 2019 seront reportés sur un CET pour l'ensemble des agents. Les modalités de mise en place sont à l'étude.